

7 juillet 2006 . Séminaire n° 5



L'UNION EUROPÉENNE EN AFRIQUE : UN PARTENAIRE STRATÉGIQUE DANS LES OPÉRATIONS DE PAIX

RAPPORT DU SÉMINAIRE CO-ORGANISÉ PAR
LE CENTRE DE POLITIQUE DE SECURITÉ - GENÈVE (GCSP) ET L'INTERNATIONAL PEACE ACADEMY (NEW YORK)

THIERRY TARDY

SÉRIE GCSP SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX

En 2002, le Centre de politique de sécurité - Genève (GCSP) a pris l'initiative d'organiser une série de séminaires sur le thème général des opérations de paix.

Chaque année, ces séminaires rassemblent quelque 40 universitaires, experts, décideurs et officiers en vue d'examiner un aspect particulier des opérations de paix.

Depuis 2002, les sujets traités ont été les suivants :

- 2002 : « Les opérations de paix dans l'après 11-Septembre » : ce séminaire a donné lieu à la publication d'un ouvrage (Thierry Tardy, dir., *Peace Operations after 11 September 2001*, Routledge, Londres, 2004);
- 2003 : « L'Union européenne et les opérations de paix » ;
- 2004 : « Le rapport Brahimi : Quatre ans après » ;
- 2005 : « A la recherche de la sécurité dans les environnements post-confliktuels : Implications pour les opérations de paix actuelles et futures ».

Le compte rendu de ces séminaires est disponible sur le site www.gcsp.ch (*Meetings – Peace Operations*).

En 2006, le séminaire a été co-organisé avec l'*International Peace Academy* (IPA) de New York.

REMERCIEMENTS

Le GCSP remercie tout particulièrement Miriam Fugfugosh, Coordinatrice de Cours au GCSP, et Catherine Guicherd, Chercheure invitée à l'IPA, pour l'organisation du séminaire et la révision du rapport ; Claudia Castañeda, pour la prise de notes pendant le séminaire ; et Marc Finaud, pour la traduction (de l'anglais) du présent rapport.

La version originale de ce rapport est parue sous le titre « The European Union in Africa : A Strategic Partner in Peace Operations ».

Le GCSP remercie l'Organisation Internationale de la Francophonie pour son soutien à la publication en français de ce document.

Design by Damla Sürar, Geneva, www.damlasuear.ch



Geneva Centre for Security Policy
Centre de Politique de Sécurité, Genève
Genfer Zentrum für Sicherheitspolitik

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. La relation entre l'Union européenne et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité	4
Tableau : Les opérations de l'UE en Afrique	5
2. La coopération UE-UA au Darfour	7
Encadré : Le dispositif de soutien de l'UE à AMIS II	9
3. L'Union européenne et le renforcement des capacités	10
Encadré : Le renforcement des capacités par la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF) ..	10
4. La relation triangulaire UE-UA-ONU	12
Tableau : Avantages comparatifs (ONU, UA, UE) dans les opérations de paix en Afrique	13

ANNEXES

ANNEXE I : PROGRAMME DU SÉMINAIRE	14
ANNEXE II : LISTE DES PARTICIPANTS	15



INTRODUCTION

L'une des principales tendances dans le domaine des opérations de paix au cours des cinq ou six dernières années est l'accroissement de la coopération entre organisations internationales engagées dans ces opérations. Cette coopération est plus ou moins institutionnalisée et continue de se développer à des degrés variables au niveau des sièges et sur le terrain. Cette tendance trouve sa raison d'être dans la nécessité du partage du fardeau dans un domaine où les besoins sont considérables. Les organisations internationales sont parfois en concurrence dans les opérations de paix, mais elles sont aussi disposées à coopérer, en tirant parti de leurs avantages comparatifs et de leur complémentarité.

L'Union européenne (UE) et l'Organisation des Nations unies (ONU) offrent un exemple de cette coopération, par le partenariat qu'elles ont établi entre elles, mais aussi les relations qu'elles développent avec d'autres organisations. En Afrique en particulier, l'ONU et l'UE ont noué des relations avec les organisations régionales et sous-régionales impliquées dans les opérations de paix. C'est dans ce contexte que se concrétise la relation entre l'UE et l'Union africaine (UA), à un moment où les deux organisations connaissent de profondes mutations dans leurs aspirations et leurs capacités en tant qu'acteurs de la sécurité.

Du côté européen, dans le contexte des évolutions de la PESC et de la PESD¹, l'UE a exprimé un intérêt renouvelé pour l'Afrique, illustré dans le domaine de la sécurité par la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF), les opérations déployées en Afrique et, plus récemment, l'adoption de la Stratégie de l'UE pour l'Afrique.

Du côté africain, la transformation de l'Union africaine en acteur de la sécurité et les initiatives telles que le NEPAD² reflètent la nouvelle série d'efforts des dirigeants africains pour intervenir sur le continent.

Ces différentes évolutions, combinées à la nature des besoins de sécurité sur le continent africain, soulèvent la question du rôle de l'UE en Afrique, et de la nature du partenariat entre l'UE et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le séminaire GCSP-IPA a abordé ces questions au cours de quatre sessions : la première a traité de la relation UE-UA en termes généraux et s'est interrogée sur la nature de ce partenariat dans les domaines de la paix et de la sécurité ; la deuxième session a examiné la situation au Darfour et la manière dont l'UE et l'UA ont interagi dans l'une des premières mises à l'épreuve de leur coopération au sein d'opérations de paix ; la troisième session a été consacrée au rôle de l'UE et de ses Etats membres dans le renforcement des capacités en Afrique ; enfin, le débat s'est concentré sur la relation triangulaire entre l'UE, l'UA et l'ONU, analysant les avantages comparatifs de chaque organisation et les défis de ce partenariat tripartite.

¹ PESC : Politique étrangère et de sécurité commune; PESD: Politique européenne de sécurité et de défense.

² NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

1. LA RELATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'UNION AFRICAINE DANS LES DOMAINES DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

L'analyse de la politique de l'UE à l'égard de l'Afrique au cours des dernières années a suscité deux catégories de réflexions : l'une positive, l'autre critique. Sous l'angle positif, la politique de l'UE a été présentée comme allant dans la bonne direction, grâce à des initiatives telles que la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, la présence de l'UE en République démocratique du Congo (RDC) et au Soudan, et la Stratégie pour l'Afrique de décembre 2005³. Cette dernière a été décrite comme un changement positif dans la relation que l'UE entretient avec le continent africain pour plusieurs raisons. Premièrement, la Stratégie synthétise en un document unique ce qui est conçu comme un cadre global de coopération entre l'UE et l'Afrique en tant qu'entité. Deuxièmement, ce document établit le lien entre d'une part le développement et d'autre part la paix et la sécurité, entre la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (MDG) et l'existence d'un continent stabilisé, alors que, jusqu'à récemment, l'UE considérait l'Afrique principalement en termes économiques. Ainsi, la Stratégie pour l'Afrique traite séquentiellement des aspects suivants : « la paix et la sécurité », « les droits humains et la gouvernance », « le développement », et « la croissance économique et le commerce. » Troisièmement, l'accent est mis sur l'appropriation de ce processus par l'Afrique en tant que condition sine qua non d'une relation constructive. Selon le document, « Sa philosophie repose sur le principe de la maîtrise de son destin par l'Afrique et sur la responsabilité de celle-ci, ce qui implique de s'appuyer sur les institutions africaines. »⁴ Le principe de la « maîtrise de son destin par l'Afrique » (« *African ownership* ») est conforme aux initiatives antérieures des deux organisations telles que le NEPAD et la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Enfin, le fait que l'approche globale de la Stratégie pour l'Afrique exige une meilleure cohérence interne de l'UE, c'est-à-dire une amélioration de la coordination inter-piliers (entre le 1^{er} et le 2^{ème} piliers, et au sein du 1^{er} entre les différents aspects des relations extérieures : développement, commerce, aide humanitaire, etc.)⁵ fut également perçu favorablement.

L'intérêt renouvelé de l'UE pour l'Afrique est motivé par la nécessité de stabiliser le continent, en ce sens que la stabilité de l'Afrique est importante pour la sécurité de l'Europe. La Stratégie pour l'Afrique pose que « L'Europe a tout intérêt à ce que la paix règne en Afrique et que celle-ci soit prospère et démocratique », et que « Notre stratégie vise à aider l'Afrique à y parvenir. » Il a aussi été avancé que l'UE percevait les défis présentés par l'Afrique comme relevant de sa compétence. L'engagement de l'UE en Afrique dans le domaine de la sécurité passe par le financement de programmes, la formation professionnelle, l'aide aux organisations régionales, le soutien aux opérations de paix, le déploiement éventuel de ses propres forces dans des opérations limitées, qui sont autant d'aspects et d'activités dans lesquels l'UE entend s'impliquer. En d'autres termes, les besoins de sécurité de l'Afrique correspondent aux aspirations de l'UE définis dans la Stratégie européenne de sécurité⁶. L'engagement en Afrique de l'UE s'explique par ailleurs par sa recherche d'une certaine visibilité. Au-delà de l'Europe, l'Afrique est un continent où l'UE peut s'affirmer en tant qu'acteur de la sécurité alors que sa visibilité dans d'autres régions (Moyen-Orient, Asie) peut se révéler plus difficile.

³ « L'UE et l'Afrique : Vers un partenariat stratégique », Conseil européen, Bruxelles, 19 décembre 2005.

⁴ *Ibid.*

⁵ Actuellement, les divers éléments des programmes d'assistance de l'UE à l'Afrique dépendent de budgets différents (DG Relex et DG Développement).

⁶ « Une Europe sûre dans un monde meilleur », *Stratégie européenne de sécurité*, Conseil européen, Bruxelles, 12 décembre 2003.

Enfin, les efforts européens ont été présentés comme correspondant dans une large mesure aux besoins et attentes des Africains. Selon certains participants, malgré les préoccupations relatives aux véritables intentions de l'UE (voir ci-dessous) et après des réticences initiales, les dirigeants africains et fonctionnaires de l'UA se sont montrés dans l'ensemble désireux de coopérer avec l'UE et de recevoir son assistance. Il a généralement été accepté que l'UA était largement dépendante de ressources et de financements extérieurs du fait de l'ampleur et de la nature des besoins ainsi que des capacités actuellement limitées de l'UA à générer ses propres ressources.

LES OPÉRATIONS DE L'UE EN AFRIQUE (JUILLET 2006)

EN COURS	ACHEVÉES
<ul style="list-style-type: none"> • EUPOL 'Kinshasa' en République démocratique du Congo (RDC) (soutien à la police congolaise) • EUSEC en RDC (réforme du secteur de la sécurité) • Soutien de l'UE à AMIS II au Darfour • EUFOR RDC (soutien aux élections) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Artemis</i> en RDC (opération militaire dans la ville de Bunia)

Au titre des critiques, ont été remises en cause la véritable signification de la politique de l'UE envers l'Afrique, sa cohérence et sa pérennité. Premièrement, l'existence du document relatif à la Stratégie pour l'Afrique ne garantit pas à elle seule une réelle stratégie européenne pour le continent. Certains participants se sont interrogés sur la nature des intérêts qui motivaient la politique de l'UE et de ses Etats membres en Afrique. Les prétendus intérêts communs de l'UE demeurent mal définis et il est en conséquence difficile d'en déduire une stratégie. Il en est résulté une interrogation sur l'existence même de l'UE en tant qu'entité homogène ou acteur semi-autonome capable de concevoir et mettre en œuvre une politique distincte de celle de ses Etats membres. Cette question est particulièrement pertinente pour l'Afrique au moins pour deux raisons : la première est la persistance des attitudes plus nationales qu'européennes de deux des principaux Etats de l'UE, la France et le Royaume-Uni, qui ont une longue histoire de présence en Afrique ; la seconde est le rôle que la Commission européenne a joué en Afrique bien avant que l'UE ne s'y engage à travers la PESC/PESD. Ces deux aspects ont un impact direct, et le plus souvent négatif, sur la capacité de l'UE à parler d'une seule voix en Afrique.

De surcroît, l'UE n'a pas encore su dissiper le soupçon d'instrumentalisation par les Etats tels que la France, le Royaume-Uni et parfois la Belgique. Dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'Afrique et l'édification d'une relation saine avec l'UA, l'UE est donc confrontée au défi d'apparaître comme une organisation-partenaire relativement impartiale et non une institution-relais des intérêts nationaux français ou britanniques. A cet égard, il a été suggéré qu'un moyen d'atténuer ces soupçons se

rait pour l'UE de privilégier l'approche communautaire, à travers la Commission, plutôt que l'approche inter-gouvernementale, par le biais de la PESC, laquelle confère une importance excessive aux principales puissances européennes⁷. Non seulement la Commission serait perçue comme plus impartiale que les Etats membres, mais elle serait aussi plus désireuse que le Secrétariat du Conseil de coopérer avec l'UA⁸.

Par ailleurs, plusieurs participants ont souligné que les efforts déployés à la fois par l'UE et l'UA dans les domaines de la paix et la sécurité ne devaient pas porter atteinte aux autres domaines de coopération tels que le développement, la gouvernance, le commerce et la santé. Les liens établis dans la Stratégie pour l'Afrique entre sécurité et développement ont été bien reçus, mais certains doutes ont été exprimés quant au moyen de les traduire en politiques concrètes.

Deuxièmement, plusieurs participants ont remis en question l'idée que l'Afrique constituait une priorité stratégique pour l'UE. Si tel était le cas, il devrait s'ensuivre un engagement à long terme de l'UE et une mise en œuvre effective de la Stratégie pour l'Afrique. Dans le domaine de la sécurité, l'Europe est perçue comme disposée à apporter son assistance, mais la nature de cet engagement peut aussi refléter un souci d'être non pas plus impliquée mais moins. L'aide au renforcement des capacités est nécessaire et le rôle de l'UE dans ce domaine est crucial, mais le fait que cette aide puisse en fait signifier une intention de se désengager des opérations de paix en Afrique est apparu préoccupant. Si l'Afrique était effectivement une priorité pour l'UE, les efforts de celle-ci seraient vraisemblablement plus ambitieux et dépasseraient l'approche actuellement envisagée.

Troisièmement, l'idée d'un partenariat UE-UA est difficile à concilier avec la nature des deux organisations et le principe de « maîtrise de son destin » par l'Afrique. Théoriquement, la notion de partenariat implique un certain équilibre entre les partenaires, qui ont un pouvoir égal de décision. Dans le cas de la relation UE-UA, l'existence d'un tel équilibre n'est pas acquise ; l'UA n'a pratiquement pas été consultée sur la rédaction de la Stratégie pour l'Afrique, laquelle demeure un document euro-centrique présentant la vision de l'Afrique *par* l'UE. D'une manière générale, le degré de dépendance d'une organisation à l'égard de l'autre altère les paramètres de leur relation. A l'inverse, si la maîtrise par l'Afrique de son destin signifie que l'UE est privée des attributs du statut de partenaire (par exemple dans la participation aux programmes qu'elle finance ou leur contrôle), l'existence d'un partenariat équilibré est aussi remise en cause. Le défi pour chaque organisation consiste à faire de l'Afrique un véritable partenaire, c'est-à-dire de permettre au continent de dépasser le statut de simple bénéficiaire d'aide. Comme l'a exprimé un participant, l'idée du partenariat n'est pas « de laisser les Africains faire le travail et les Européens payer pour ce travail. » La reconnaissance de ce déséquilibre a conduit au concept de stratégie conjointe Afrique-UE, dont le principe a été agréé lors de la Réunion ministérielle UE-Afrique de Bamako en décembre 2005⁹.

Un autre aspect du partenariat analysé touche aux conceptions respectives du rôle de l'Etat en Europe et en Afrique. Le processus d'intégration de l'UE a, par nature, érodé le concept de souveraineté, tandis que le continent africain reste largement stato-centré. Ces différences sont reflétées dans la nature des institutions et donc leur capacité à « parler d'une même voix. » A cet égard, l'étendue des leçons que l'UA pourrait tirer de l'expérience de l'UE dans le développement de ses propres institutions est controversée. D'un côté, l'UA a beaucoup à apprendre de toute organisation dotée d'une longue expérience et qui a dans l'ensemble fait ses preuves ; d'un autre côté, l'idée que le modèle européen devrait être copié par l'Afrique n'a pas suscité de consensus.

⁷ Cet argument est particulièrement pertinent dans le débat sur l'avenir de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et la question de savoir si son budget doit continuer à dépendre du Fonds européen de développement, géré par la Commission, ou être transféré au budget de la PESC.

⁸ Voir à ce sujet « The EU and Africa: Towards a Strategic Partnership », Etude de la Chambre britannique des Lords, Argumentaire présenté par le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), Londres, février 2006.

⁹ Voir la Déclaration finale de la Réunion ministérielle de Bamako, décembre 2005.

2. LA COOPÉRATION UE-UA AU DARFOUR

L'Union européenne et l'Union africaine coopèrent au Darfour depuis le début de l'engagement de l'UA. A partir de début 2004, l'UE a prêté son assistance à l'UA dans les pourparlers diplomatiques qui ont précédé le cessez-le-feu d'avril 2004 et dans la mise en place ultérieure de la mission d'observation, la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS). En mai 2005, l'UE a réagi à la demande de l'UA d'une nouvelle aide pour le renforcement d'AMIS en offrant un dispositif substantiel et global (*consolidated package* – voir encadré ci-dessous) comprenant un soutien dans les domaines de la police, de la planification, des conseils techniques, de l'entraînement, de la logistique et du financement.

La coopération UE-UA au Darfour, tant au niveau du siège que sur le terrain, a fait l'objet d'une évaluation positive lors du séminaire. Bien que l'UA eût exprimé initialement quelques réserves sur l'intervention de l'UE au Darfour, plusieurs participants ont estimé qu'AMIS II n'aurait probablement pas pu être déployée sans le soutien logistique ni le financement de l'UE (par le biais de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique), ce qui confère toute son importance à la relation UE-UA. Le cas du Darfour a aussi été considéré comme posant les bases de la coopération future entre les deux organisations au moment même où elles entendaient développer leurs capacités de gestion des crises et leur rôle en Afrique.

Dans ce contexte positif, la gestion de la crise du Darfour par des organisations internationales plutôt que par des Etats s'est heurtée à plusieurs obstacles. Premièrement, la question générale de la vision stratégique de l'UE sur l'Afrique a été soulevée dans le cadre particulier du Darfour, où il s'est révélé difficile d'identifier les objectifs de l'UE ou de replacer l'engagement de l'UE dans une stratégie plus large. En réponse à ce questionnement, il fut avancé que l'UE avait apporté son soutien à l'UA en partie afin de créer les conditions de la signature d'un accord de paix, laquelle est intervenue le 5 mai 2006. Au cours de cet échange de vues, des interrogations ont été formulées sur l'adéquation de la réaction de l'UE à la situation du Darfour en référence au débat normatif sur la « responsabilité de protéger ». Si des violations massives des droits humains au Darfour ne donnent lieu qu'à un soutien technique et financier de l'UE à une mission limitée de l'UA, quelles conclusions en tirer pour la vision à long terme de l'UE sur l'Afrique ? Et que dire de la conception européenne de la notion de « responsabilité de protéger » ?

D'une certaine façon, le manque de réflexion stratégique, observé aussi bien au niveau de l'UE qu'à celui de l'UA, a aussi été illustré par la nature d'AMIS et ses capacités à satisfaire les exigences de sécurité au Darfour, ainsi que par l'incertitude sur l'avenir de la mission et le débat sur son renforcement éventuel avant la relève assurée par l'ONU. Il a été estimé qu'une AMIS II renforcée plutôt qu'affaiblie lors de la passation de pouvoir à l'ONU serait un atout non seulement pour une opération ultérieure de l'ONU, mais également pour l'avenir de la politique de gestion des crises de l'UA au-delà du cas du Darfour.

Deuxièmement, le fait que la gestion de la crise au Darfour ait pris place au tout début de l'établissement des institutions de gestion de crise de l'UA a posé un véritable défi à l'organisation. Tant la Commission de l'UA que son Conseil de paix et de sécurité venaient d'être créés et étaient en cours d'installation, tandis que la Force africaine en attente n'avait pas été établie lorsque les hostilités ont

débuté au Darfour. D'une certaine manière, cette simultanéité a détourné l'UA de son objectif de long terme de renforcement de sa capacité de gestion des crises. L'UA manquait généralement de préparation, et le cas du Darfour ne permet donc pas d'évaluer l'efficacité de l'UA en tant qu'acteur de la sécurité. Dans le même temps, le Darfour a forcé l'implication de l'UA et a permis la mise à l'épreuve de ses institutions. De l'avis de plusieurs participants, cette évolution s'est révélée pleine d'expériences utiles. Il a aussi été noté que, malgré ses insuffisances, l'UA avait fait preuve d'une certaine efficacité en se déployant rapidement et en s'adaptant de manière souple à des conditions de terrain difficiles.

Troisièmement, la coordination entre les différentes institutions impliquées s'est avérée problématique des deux côtés. Pour l'UA, l'UE n'était qu'un partenaire parmi d'autres (l'ONU, l'OTAN, les Etats, les donateurs). Quant à l'UE, outre les difficultés habituelles rencontrées par l'Union dans la coordination entre la Commission et le Secrétariat du Conseil, certains doubles emplois ont été observés de la part d'Etats membres agissant aussi à titre bilatéral. La communication entre l'UE et l'UA a également souffert d'un manque de canaux de communication institutionnalisés. La question de la « canalisation des ressources »¹⁰ de manière efficace et coordonnée a tout particulièrement été soulignée. De plus, le fait que l'assistance de l'UE avait progressivement intégré une dimension militaire a soulevé la question de la compétence du personnel de la Commission, lequel a finalement dû recourir à l'expertise militaire du Secrétariat du Conseil pour gérer l'APF. La question complexe du personnel a été évoquée par plusieurs participants. Du côté de l'UA, le manque de personnel qualifié était flagrant dans tous les domaines (maintien de la paix, police, planification, administration). Du côté européen, le recrutement et la formation du personnel de l'UA furent perçus favorablement, mais l'Union fut aussi critiquée pour avoir détaché du personnel souvent dépourvu d'expérience en Afrique (ou sur les questions de sécurité européenne), et déployé pour des durées limitées, « entre deux postes »¹¹.

Quatrièmement, bien que la Facilité de soutien à la paix ait été qualifiée d'essentielle, ses faiblesses ont été relevées, en particulier son manque de prévisibilité, son approche à court terme, et le fait qu'elle n'autorise pas de financer une assistance militaire directe à des opérations de paix. Ces lacunes ont été présentées comme autant d'obstacles à la planification à long terme de l'UA.

Enfin, plusieurs recommandations sur l'assistance de l'UE à l'UA à l'avenir ont été formulées, couvrant des domaines tels que la formation (à des niveaux et dans des domaines divers, y compris la formation de formateurs), l'entraînement pré-opérationnel pour les pays fournisseurs de troupes, la fourniture de soutien aérien tactique, le renforcement des capacités des états-majors de force et de secteur, la fourniture de soutien logistique, et le financement des opérations civilo-militaires (CIMIC). Dans chaque domaine, la disponibilité de l'assistance sur le long terme a aussi été considérée comme cruciale.

En conclusion, un participant a souligné que l'UA avait tiré profit de sa relation avec l'UE dans les domaines de la capacité opérationnelle, du matériel et de l'entraînement, ainsi que de la confiance. A l'inverse, le cas du Darfour a amené l'UE à se confronter à la réalité de sa coopération avec l'Union africaine et à mieux comprendre la nature de ses besoins.

¹⁰ Propos d'un participant.

¹¹ Propos d'un participant.

DISPOSITIF GLOBAL DE SOUTIEN DE L'UE À AMIS II¹²

« 1. Soutien dans le domaine de la police

- Soutien à la chaîne de commandement de la mission de police CIVPOL AMIS II ;
- Assistance à la formation du personnel de police préalable au déploiement sur le terrain ;
- Assistance à l'UA dans le renforcement de ses capacités de planification et de direction des opérations de police ;
- Assistance à la construction de locaux de police dans les camps de réfugiés.

2. Planification et experts techniques

- Coopération avec les Etats membres de l'UA pour la sélection d'officiers africains expérimentés pour la chaîne de commandement d'AMIS II et leur financement ;
- Mise à disposition de planificateurs opérationnels et logistiques pour les quartiers généraux d'AMIS à Addis Abeba, Khartoum et El Fasher.

3. Transport aérien

- Fourniture de transport aérien stratégique et tactique et coordination de ce transport pour aider à la rotation et au renforcement d'AMIS II.

4. Soutien logistique

- Fourniture de véhicules, d'équipements de communication, de générateurs mobiles et autres matériels ;
- Fourniture de planificateurs logistiques.

5. Entraînement, assistance et équipes de conseillers

- Fourniture d'équipes pour aider AMIS II à préparer le personnel de renfort et de rotation dans l'attente de nouvelles contributions ;
- Entraînement de pilotes sur les appareils offerts (deux AN 2, deux C212).

6. Observation aérienne

- Fourniture de capacités d'observation aérienne à AMIS II.

7. Appui en matière d'information

- Assistance à l'UA pour mettre au point une stratégie d'information.

8. Observateurs militaires

- Fournitures de moniteurs supplémentaires.

9. Financement

- Fourniture de soutien financier dans l'attente de nouvelles contributions ;
- Au moins €1 million pour les aspects civils, à actualiser ultérieurement ;
- €57 millions toujours disponibles à partir de l'APF pour soutenir le renforcement d'AMIS II.

10. Cellule de coordination administrative et de gestion

- Intégrée au siège de l'UA à Addis Abeba ;
- Officiers de liaison habilités à opérer en tant que de besoin au Darfour ;
- Officier de coordination des mouvements. »

¹² Source : « Consolidated EU Package in Support of AMIS II », Bruxelles, 26 mai 2005 (traduit de l'anglais). Pour une mise à jour, voir « EU Response to the Crisis in Darfur », Secrétariat du Conseil de l'UE, juin 2006 (mise à jour n°6), disponible à l'adresse : <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/060610-Darfur-Update6.pdf>.

3. L'UNION EUROPÉENNE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La question du renforcement des capacités est au cœur de la conception qu'a l'UE de son rôle en Afrique. Dans le domaine des opérations de paix, l'UE est en mesure d'aider l'UA et les Etats africains de deux manières : le soutien direct aux opérations de paix (par la fourniture d'assistance logistique ou technique, de financement, etc.), et le renforcement des capacités, c'est-à-dire le développement des moyens africains pour entreprendre des opérations de paix. Sur les €250 millions de la Facilité de soutien de la paix pour l'Afrique, €35 millions ont été dégagés pour le renforcement des capacités (voir encadré ci-dessous), tandis que les €200 millions restants étaient destinés au soutien opérationnel¹³. L'UA ne peut mener à bien des opérations de paix sans institutions, matériel, et personnel entraîné, et l'acquisition de ces ressources, la mise sur pied de la Force africaine en attente par exemple, nécessite une assistance extérieure. Le renforcement des capacités revêt d'autant plus d'importance que les besoins de l'Afrique sont considérables et que les effectifs des forces de l'ONU sont tendus (avec plus de 90 000 personnes engagées dans 18 opérations en juin 2006).

Le renforcement des capacités au moyen de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF)¹⁴

« €35 millions sont prévus pour le renforcement des capacités au sein de l'APF pour financer les activités suivantes :

- soutenir l'UA dans le développement d'une politique globale de paix et de sécurité ;
- soutenir l'établissement d'une capacité significative de planification au sein de la Direction de la Paix et de la Sécurité de l'UA ;
- soutenir l'établissement et l'entraînement d'équipes de reconnaissance pour renforcer le potentiel de l'UA et sous-régional pour la préparation fonctionnelle d'opérations de paix ;
- renforcer la capacité de l'UA et des organisations sous-régionales dans la gestion financière et administrative des opérations, soit avec le soutien de l'UA, soit avec l'appui des donateurs. »

La difficulté rencontrée par l'UA dans la mise sur pied d'AMIS a illustré l'ampleur des besoins de l'organisation et la nécessité d'une assistance extérieure en provenance d'acteurs divers. Cette situation a amené Javier Solana à déclarer que « le renforcement des capacités de l'UA et des organisations sous-régionales [devait être placé] au cœur de nos politiques en Afrique. »¹⁵

Toutefois, l'UE en tant qu'organisation est un acteur récent en matière de renforcement des capacités en Afrique. Certains de ses Etats membres tels que la France (par le biais de son programme RECAMP¹⁶) et le Royaume-Uni, mais aussi les Etats-Unis¹⁷ et l'ONU sont actifs dans ce domaine depuis un certain temps. Plus récemment, parallèlement à l'UE, le G8 a aussi commencé à s'intéresser au renforcement des capacités¹⁸. Bien que certains Etats membres de l'UE continuent de jouer un rôle à titre national, la tendance actuelle consiste à « européeniser » les programmes. A titre d'exemple, la France œuvre à intégrer son programme RECAMP au sein de l'UE.

¹³ Les €15 millions restants devaient être conservés comme réserve et pour les évaluations. En avril 2006, €50 millions supplémentaires ont été rajoutés pour le soutien opérationnel.

¹⁴ Source : « Garantir la paix et la stabilité en Afrique : Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique financée par l'UE », Commission européenne, juillet 2004.

¹⁵ « Contribution by EU High Representative Javier Solana to the EU Strategy for Africa », Bruxelles, 21 novembre 2005.

¹⁶ RECAMP : « Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix ». Ce programme a été créé en 1997. En 2006, l'UA et 13 pays non-africains y participent. RECAMP est divisé en trois piliers : l'éducation, l'entraînement et le soutien opérationnel aux opérations de paix. Le pilier éducatif a permis la création de 14 écoles nationales à vocation régionale. RECAMP possède également trois dépôts de matériel (Dakar, Libreville et Djibouti) que l'UA pourrait utiliser pour la Force africaine en attente.

¹⁷ Par le biais de l'Initiative de réponse aux crises africaines (ACRI) devenue ultérieurement le Programme de formation et de coopération pour les opérations d'urgence en Afrique (ACOTA). Les Etats-Unis ont aussi lancé l'Initiative globale pour les opérations de paix (GPOI), visant à entraîner des forces de maintien de la paix, en Afrique en particulier.

¹⁸ Voir « Le plan Afrique / G8 pour le renforcement des capacités africaines pour mener des opérations de maintien de la paix », Sommet du G8 à Evian, juin 2003.

Quatre séries de questions relatives au rôle de l'UE dans le renforcement des capacités ont été identifiées au cours du séminaire.

Premièrement, le renforcement des capacités revêt une importante dimension politique dans la mesure où il marque le changement de nature de la relation entre l'UE et les Etats ou organisations africains en faisant d'eux d'authentiques partenaires et non plus seulement des bénéficiaires d'aide. Cette approche conduit elle-même à la notion de « maîtrise de son destin » par l'Afrique, indissociable de la capacité des Africains de compter sur leurs propres moyens pour des opérations de paix. Comme l'a souligné l'un des participants, « le but du renforcement des capacités est de donner consistance à la notion d'*African ownership* ». ¹⁹ Il vise à réduire le degré de dépendance du bénéficiaire et en conséquence à restaurer l'équilibre du partenariat. En même temps, on observe une « tension entre la notion d'*African ownership* et le soutien de l'UE au renforcement des capacités. » ²⁰ La « maîtrise de son destin » par l'Afrique résulte des capacités africaines, mais le développement de ces capacités nécessite une assistance extérieure.

Deuxièmement, il a été avancé que le renforcement des capacités souffrait d'un manque de cadre conceptuel précis, reflétant le flou de la vision stratégique de l'UE sur l'Afrique. En particulier, le type d'opérations de paix concernées par le renforcement des capacités demeure imprécis. Le renforcement des capacités doit-il améliorer la capacité de l'Afrique à conduire des opérations de paix multidimensionnelles (comme le suggère le mandat très large de la Force africaine en attente), ou concerne-t-il seulement le renforcement des capacités militaires ? L'objectif est-il de permettre à l'UA de conduire ses propres opérations de paix, ou des opérations à titre intérimaire en attendant la relève de l'ONU ²¹ ?

De telles questions touchent aux aspirations de l'UA en matière de paix et de sécurité, dans la mesure où le renforcement des capacités ne peut être conçu dans le vide, indépendamment d'un programme politique plus global. Selon un participant, le problème vient de ce que l'UA est dépourvue d'une « stratégie globale en matière d'opérations de paix » et que le soutien de l'UE au renforcement des capacités ne remédie en rien à cette lacune. En d'autres termes, l'UE aide l'UA à élaborer sa structure de gestion de crises sans chercher à « dissiper les ambiguïtés inhérentes au processus de renforcement des capacités. » ²²

Il s'ensuit la question de la nature globale du renforcement des capacités, lequel ne devrait pas, en principe, revêtir un caractère exagérément militaire, comme c'est le cas actuellement, mais inclure le domaine civil et porter aussi sur le renforcement des capacités de gouvernance ²³. Un meilleur équilibre entre renforcement des capacités et soutien opérationnel direct est nécessaire, alors que ce dernier bénéficie encore de l'essentiel du financement ²⁴.

La troisième série de questions est liée à l'ambiguïté qui a toujours caractérisé l'approche européenne du renforcement des capacités en Afrique. La politique de l'UE et de ses Etats membres peut effectivement s'interpréter comme une façon d'émanciper les Etats et institutions africains, mais aussi comme un moyen pour les Européens de se désengager de situations dont ils ne veulent plus se mêler. Il est intéressant de noter, comme l'a fait un participant, que c'est en partie la perception que

¹⁹ Propos d'un participant. Voir également « Renforcement des capacités », Document de référence technique n° 2, PNUD, New York, juillet 1997.

²⁰ « The EU and Africa : Towards a Strategic Partnership », *op.cit.*, p. 83.

²¹ Selon un document de la Commission sur l'APF, « La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique soutiendra (...) des initiatives de l'UA destinées à promouvoir et accélérer la mise en place des conditions adéquates pour permettre aux Nations unies d'intervenir et d'assumer leurs responsabilités internationales. » (« Garantir la paix et la stabilité en Afrique : Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique financée par l'UE », Commission européenne, juillet 2004).

²² « The EU and AU as Partners in Capacity-Building for Peace Operations: Not Grasping the Strategic Nettle », texte présenté par Mark Malan lors du séminaire, juillet 2006, p. 15.

²³ Voir « Contribution by EU High Representative Javier Solana to the EU Strategy for Africa », Bruxelles, 21 novembre 2005.

²⁴ Voir à ce sujet « The EU and Africa : Towards a Strategic Partnership », *op. cit.*, pp. 78-79.

les pays développés allaient se désengager d'Afrique qui a conduit les dirigeants africains à mettre en place une capacité de gestion de crises. Il en résulte le paradoxe selon lequel l'engagement actuel de l'UE pourrait aussi être le signe d'une volonté de se désengager, du moins de certaines activités. Cette tendance a toujours été observée dans le domaine des opérations de paix menées par l'ONU en Afrique, auxquelles les Etats membres de l'UE ne participent plus (voir ci-dessous).

Enfin, la question de la capacité d'absorption de l'UA a été soulevée. Les insuffisances en ressources humaines et matérielles revêtent une importance particulière, et portent atteinte à la capacité de l'UA de pleinement profiter de l'assistance extérieure. En même temps, il a été avancé que le renforcement des capacités devait aussi concerner l'amélioration de la capacité d'absorption de l'UA.

4. LA RELATION TRIANGULAIRE UE-UA-ONU

L'essor des relations UE-UA dans le domaine de la sécurité prend place dans un contexte général où les Nations unies jouent un rôle central. Au 31 mai 2006, l'ONU déploie 7 opérations en Afrique²⁵ (sur 15 dans le monde), avec un effectif total de 67 247 personnes (sur 87 764 dans le monde)²⁶. L'Afrique est le continent où l'ONU déploie la majorité de ses personnels et sa présence y est plus forte que celle de toutes les autres organisations.

La relation UE-UA a connu un essor ces dernières années alors que, parallèlement, l'UE et l'ONU d'une part, et l'UA et l'ONU d'autre part développaient leurs propres relations. La relation triangulaire qui en résulte est caractérisée par un certain degré de concurrence et de défense d'intérêts institutionnels, comme dans toute relation inter-institutionnelle, mais aussi, dans une large mesure, par la coopération. Les trois organisations offrent des avantages comparatifs qui engendrent une complémentarité et, en fin de compte, des synergies. Pourtant, cette relation triangulaire se trouve encore dans un processus de définition en termes d'objectifs, de division du travail, et de modalités. En outre, ce qui apparaît en pratique est davantage une combinaison de trois relations bilatérales (ONU-UE, ONU-AU et UE-UA) qu'un véritable dialogue triangulaire.

L'UE et l'ONU sont déjà très avancées dans la définition des termes de leur relation. Celle-ci a pris la forme, en septembre 2003, d'une « Déclaration conjointe sur la coopération UE-ONU en matière de gestion des crises », qui identifie les domaines de coopération entre les deux organisations, et s'est traduite entre autres par la création d'un Comité directeur réunissant des représentants de l'UE et de l'ONU tous les six mois pour discuter des modalités de la collaboration. Sur le terrain, la coopération a été testée à plusieurs reprises, en Bosnie-Herzégovine et en République démocratique du Congo en particulier. Les Etats membres de l'UE supportent également 40 % du budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU. D'une manière générale, l'UE est disposée à coopérer avec l'ONU dans les opérations de paix en Afrique sous réserve de conditions strictes. L'opération « Artémis » en RDC en 2003 et l'opération EUFOR RD Congo de 2006 démontrent ce que l'UE est prête à accomplir en soutien à l'ONU, mais aussi ce qu'elle se refuse à faire : contribuer directement aux opérations de paix de l'ONU en déployant ses propres troupes par exemple²⁷. Le Secrétaire général de l'ONU se réjouit de la volonté de l'UE d'assurer une présence en Afrique par le biais d'un soutien opérationnel et du renforcement des capacités, mais il considère que les Etats membres de l'UE devraient aussi participer directement aux opérations menées par l'ONU.

Les restrictions imposées par l'UE à son partenariat avec l'ONU se retrouvent au niveau de ses relations avec l'UA. L'UE est disposée à prendre part à des activités diverses au sein des opérations de

²⁵ Des opérations sont menées par l'ONU au Sahara occidental (MINURSO), au Libéria (MINUL), en Côte d'Ivoire (ONUCI), en RDC (MONUC), au Burundi (ONUB), en Ethiopie-Erythrée (MINUEE) et au Soudan (MINUS).

²⁶ « Les opérations de maintien de la paix des Nations unies », Note d'information, 31 mai 2006, site internet de l'ONU (http://www.un.org/french/peace/peace/factsheet_f.pdf).

²⁷ Les Etats membres de l'UE ne fournissent que 2,5 % des troupes des opérations de paix menées par l'ONU en Afrique.

paix de l'UA, mais elle est réticente dès lors qu'il s'agit de prendre des risques qui ne font pas l'objet d'un soutien des opinions publiques nationales. Pour l'UE, le défi consiste aussi à faire face à la situation paradoxale dans laquelle, quelle que soit son action en Afrique (intervention ou abstention), son attitude suscitera un certain degré de critique et suspicion.

Quant à la relation ONU-UA, la nature du rôle de l'ONU en Afrique en fait un partenaire incontournable pour l'UA, au point que l'un des objectifs de l'UA consiste à devenir un partenaire fiable, sinon un substitut, dans la gestion des conflits africains en assumant de plus en plus une responsabilité directe des opérations. La relation ONU-UA s'est développée au cours de ces dernières années. Dans une certaine mesure, l'UA s'est inspirée de la structure institutionnelle et de l'expérience de l'ONU. En Afrique, l'ONU est perçue comme plus impartiale que l'UE, et comme productrice de légitimité (par les résolutions du Conseil de sécurité définissant les mandats des opérations). Elle apparaît aussi davantage prévisible et plus fiable à long terme que l'UE. Bien que le recours à l'ONU ne puisse être considéré comme systématique, l'Organisation mondiale (le Secrétariat plutôt que le Conseil de sécurité), est en général plus disposée à prêter son assistance que d'autres acteurs sur un continent considéré comme oublié par les grandes puissances.

Le Secrétariat général de l'ONU soutient les efforts de l'UA en vue d'assumer davantage de responsabilités dans le domaine de la sécurité et favorise le principe du partage du fardeau, mais il entend aussi faire en sorte que l'ONU demeure au centre du dispositif et que les organisations régionales respectent un certain nombre de règles propres aux opérations de maintien de la paix.

Chacune des trois organisations a besoin des autres pour gérer les conflits en Afrique. Chacune d'entre elles offre des avantages comparatifs (voir tableau ci-dessous), ce qui les rend largement inter-dépendantes. A l'avenir, la capacité des trois organisations à mettre en œuvre cette inter-dépendance de manière constructive aura un impact direct sur la gestion de la paix et de la sécurité en Afrique.

AVANTAGES COMPARATIFS DE L'ONU, DE L'UA ET DE L'UE DANS LE DOMAINE DES OPÉRATIONS DE PAIX EN AFRIQUE		
	Forces	Faiblesses
ONU	<ul style="list-style-type: none"> • Impartialité (l'ONU apparaît plus impartiale que l'UE, qui apparaît plus impartiale que l'OTAN) • Légitimité, mandat • Disponibilité • Expérience et expertise institutionnelle • Engagement à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectifs tendus • Défaut de moyens de pression politiques • Absence de capacité d'imposition de la paix • Lenteur de déploiement
UA	<ul style="list-style-type: none"> • Légitimité en Afrique • Capacité de déploiement rapide • Connaissance du terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions récentes • Manque de ressources et d'expérience • Soutien politique incertain
UE	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources • Moyens de pression politiques • Approche holistique de la gestion des crises • Considérée comme plus impartiale que les anciennes puissances coloniales • Capacité de participer à des opérations limitées de maintien de la paix « robuste » 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de vision stratégique • Manque de cohésion politique • Structure institutionnelle fragmentée

PROGRAMME DU SÉMINAIRE

L'UNION EUROPÉENNE EN AFRIQUE: UN PARTENAIRE STRATÉGIQUE DANS LES OPÉRATIONS DE PAIX

VENDREDI 7 JUILLET 2006

Introduction

Fred Tanner, Directeur *ad interim*, GCSP
Thierry Tardy, Membre de la Faculté, GCSP
Catherine Guicherd, Chercheure invitée, IPA

PREMIÈRE SESSION : LA RELATION UE-UA DANS LES DOMAINES DE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Présidence : **Thierry Tardy**, Membre de la Faculté et Directeur du cours ETC, GCSP
Intervenants: **Wolfram Vetter**, *Task Force* Afrique, Secrétariat général du Conseil de l'UE
Seth Appiah-Mensah, ancien Conseiller militaire du Représentant spécial de la Présidence de la Commission de l'UA au Soudan
Gorm Rye Olsen, Institut danois des Affaires internationales

DEUXIÈME SESSION : LA COOPÉRATION UE-UA AU DARFOUR : ÉTUDE DE CAS

Présidence : **Mukesh Kapila**, ancien Coordonnateur résident et humanitaire de l'ONU au Soudan
Intervenants: **Alba Lamberti**, *International Crisis Group*, Bruxelles
Peter Ghansah, ancien Officier en charge du renseignement et de la sécurité, Mission de l'Union africaine au Soudan
Peter Stamps, Commission européenne

TROISIÈME SESSION : L'UE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Présidence : **Fred Tanner**, Directeur *ad interim*, GCSP
Intervenants : **Robert Esposti**, Ministère de la Défense, France
Mark Malan, Centre Kofi-Annan de formation au maintien de la paix, Accra
Winrich Kühne, Centre pour les opérations de paix internationales, Berlin

QUATRIÈME SESSION : LA RELATION TRIANGULAIRE UE-UA-ONU : TIRER PARTI DES FORCES DE CHACUN

Présidence : **Catherine Guicherd**, Chercheure invitée, IPA
Intervenants: **Margaret Vogt**, Département des Affaires politiques, ONU
Christian Manahl, Secrétariat général du Conseil de l'UE

ANNEXE II

Liste des Participants

Elsadig Mustafa Osman ALMAGLY, Ambassadeur, Mission du Soudan, Genève
Ismail Ayobami ALATISE, Ambassade du Nigéria, Berne
Seth APPIAH-MENSAH, ancien Conseiller militaire du Représentant spécial de la Présidence de la Commission de l'UA au Soudan
Libère BARARUNYERETSE, Ambassadeur, Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie, Genève
Claudia CASTAÑEDA NAVARRETE, GCSP
Veronica CODY, Directrice adjointe, DGE IX (Gestion civile des crises), Conseil de l'UE
Tony CRAIG, Officier de Liaison du DOMP au HCR, Genève
Anne DEIGHTON, Université d'Oxford, Membre de la Faculté, GCSP
Robert ESPOSTI, Etat-major des armées, Ministère de la Défense, France
Marc FINAUD, Membre de la Faculté, GCSP
Jonas FREDERIKSEN, Centre européen de gestion des politiques de développement, Bruxelles
Miriam FUGFUGOSH, Coordinatrice de Cours, GCSP
Henriette EPPENBERGER, Opérations de paix civiles, DFAE, Berne
William GARGIULLO, Membre de la Faculté, GCSP
Peter Kwame GHANSAH, ancien Officier en charge du renseignement et de la sécurité, Mission de l'Union africaine au Soudan
Catherine GUICHERD, Chercheure invitée, *International Peace Academy*, New York
Petra HELKALA, Mission de la Finlande, Genève
Graeme HERD, Membre de la Faculté, GCSP
Mashood ISSAKA, *Senior Program Officer, International Peace Academy*, New York
Mukesh KAPILA, ancien Coordonnateur résident et humanitaire de l'ONU au Soudan
Winrich KÜHNE, Directeur, Centre pour les opérations de paix internationales, Berlin
Alba LAMBERTI, *EU Liaison Manager, International Crisis Group*, Bruxelles
Mark MALAN, Centre de formation au maintien de la paix Kofi-Annan, Accra
Christian MANAHL, Secrétariat général du Conseil de l'UE
Peter MARTI, Direction de la Politique de sécurité, DDPS, Berne
Heinrich MAURER, Centre de politique de sécurité internationale, DFAE, Berne
Salah Elmubarak MOHAMED, Mission du Soudan, Genève
Emily MUNRO, Responsable de projets, GCSP
Mario OTTIGLIO, Mission de l'Italie, Genève
Karl-Heinz RAMBKE, Membre de la Faculté, GCSP
Charles ROYCE, Section de la Coordination civilo-militaire, OCHA, Genève
Gorm RYE OLSEN, Directeur des Etudes européennes, Institut danois des Affaires internationales, Copenhague
Teemu SEPPONEN, Mission de la Finlande, Genève
Waheguru Pal Singh SIDHU, Membre de la Faculté, GCSP
Peter STAMPS, Commission européenne, Bruxelles
Fred TANNER, Directeur *ad interim*, GCSP
Thierry TARDY, Membre de la Faculté et Directeur du cours *European Training Course*, GCSP
Wolfram VETTER, *Task Force* Afrique, Secrétariat du Conseil de l'UE, Bruxelles
Bastien VIGNEAU, *Médecins Sans Frontières*, Genève
Patrick VILLEMUR, Conseiller spécial du Directeur, GCSP
Margaret VOGT, Département des Affaires politiques, ONU, New York
Renata ZALESKA, Mission de la Pologne, Genève

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET SÉMINAIRES

Afin de renforcer et de compléter la formation qu'il dispense, le GCSP est engagé dans des activités de recherche et des séminaires ayant un rapport avec les questions de sécurité internationale. La recherche est menée par des membres de son corps enseignant (Faculty) à titre individuel ou collectivement avec des experts d'autres institutions. En outre, et sur demande, le GCSP offre son expertise aux autorités suisses, y compris le Parlement fédéral.

Les activités de recherche et les séminaires menés par le GCSP en étroite collaboration avec les institutions actives dans le domaine de la sécurité comprennent des tables rondes et des conférences auxquelles participent des experts du GCSP et des organisations partenaires. Ces activités sont l'occasion de rencontres régulières qui donnent lieu à des rapports largement diffusés.



LE GCSP EST ACTIF DANS QUATRE DOMAINES :

LA FORMATION dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales

LA RECHERCHE en soutien aux activités de formation

LES CONFERENCES sur des sujets d'actualité internationale

LE DIALOGUE dans le domaine de la sécurité



Geneva Centre for Security Policy
Centre de Politique de Sécurité, Genève
Genfer Zentrum für Sicherheitspolitik

Avenue de la Paix 7bis (WMO/OMM Building)
P.O. Box 1295 . CH-1211 Geneva 1
Tel. +41 22 906 16 00 . Fax +41 22 906 16 49

www.gcsp.ch info@gcsp.ch